

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

OUVERTURE DE SÉANCE : 19 HEURES 00

PRÉSIDENT : M. Christian GALLÉ

PRÉSENTS : Mmes : Marinette BRELIÈRE, Marie-Christine BABARIT, Sophie NOÉ, Sylvie NAULIN ; MM, Kévin DASSONVILLE, Patrick BECK, Didier LE ROUZIC, Patrice CHESNEAU et Léonard CHANCELLE

ABSENTE : Madame Anaïs DASSONVILLE

EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : M. Grégoire REBEILLEAU donne procuration à M. Christian GALLE, M. Alexandre SAINT PAUL donne procuration à M. Patrick BECK.

EXCUSÉ :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mmes Marinette BRELIÈRE et Marie-Christine BABARIT

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 26 MAI 2025

INTERVENTION DE M. LAUGIER, ENTREPRISE BASERELO

Suite aux différentes réflexions pour la réhabilitation du parterre devant la mairie, M. LAUGIER de l'entreprise BASERELO située à Fontevraud l'Abbaye, vient présenter au Conseil différents projets de fontaines. L'entreprise proposera un décor rappelant quelques éléments architecturaux de la mairie. La fontaine rappellera également des éléments présents sur la Commune tels que les vignes, les champignons. Une purge devra être effectuée et les tuyaux devront être remis aux normes. M. LAUGIER s'engage à présenter aux membres du Conseil un croquis mi-juillet.

1. DÉLIBÉRATION : DEVIS VOIRIE

Monsieur le Maire présente au Conseil les 3 devis reçus concernant uniquement le projet de la Ruelle du Ponceau

- Entreprise ATP pour un montant de 28 594 € HT
- Entreprise TPPL pour un montant de 24 517.70 € HT
- Entreprise JUSTEAU pour un montant de 21 801.55 € HT

Madame Marie Christine BABARIT n'est pas contre la réfection de cette Ruelle mais elle pense qu'il y a des rues beaucoup plus prioritaires à réhabiliter, telle que la rue de la Bédaudière. Monsieur le Maire demandera un chiffrage aux entreprises pour cette rue afin de les présenter lors du prochain conseil.

Après délibération et vote à main levée, Le Conseil, décide à la majorité de choisir le devis de l'entreprise TPPL pour un montant de 24 517.70 € et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Votants : 12

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 0

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

2. DÉLIBÉRATION : ACCORD VENTE TRONÇON DE PARCELLE SITUE SUR LE DOMAINE PUBLIC AUX BOIS D'ORTIE

Lors du conseil de mai, Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil que M. BREUIL, futur propriétaire de deux terrains aux Bois d'Ortie en vue d'y construire un chai, souhaite acquérir un petit tronçon de terrain appartenant au Domaine public, afin de faciliter la pose de sa clôture. Cette petite parcelle de terrain étant une voie Communale, une désaffectation et un déclassement avec enquête publique sera donc obligatoire afin de céder ce bien. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil une délibération en ce sens.

Madame Marinette BRELIERE rappelle aux membres du Conseil que les biens du domaine public sont imprescriptibles et inaliénables, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être vendus. Sauf en cas de non entretien et pas de passage de circulation.

Les Membres du Conseil précisent que la voie ne doit pas être rétrécie et que les camions doivent toujours pouvoir y circuler.

Les frais pour les démarches de déclassement de la voie devront être à la charge de l'acquéreur

Après délibération et vote à main levée, Le Conseil Municipal, décide à la majorité de céder ce bien à Monsieur BREUIL, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents et rappel que les frais pour l'acquisition de ce bien devront être à la charge de l'acquéreur.

Votants : 12

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 3

3. DÉLIBÉRATION : AUTORISATION VENTE TERRAIN PARCELLE B455 - ZA BOIS D'ORTIE

Monsieur le Maire souhaite avoir l'avis et l'autorisation du Conseil pour la mise en vente d'un terrain situé aux Bois d'Ortie jouxtant l'entreprise HERSARD. Un prix doit également être fixé pour pouvoir le proposer à un futur acquéreur.

Le terrain a une superficie de 1268m², les membres du Conseil se sont mis en accord pour un prix de vente de 20 000€ TTC. Le bornage sera à la charge de la Commune

Monsieur Léonard CHANCELLE rappelle que la parcelle est située en zone A, aucune construction autre qu'un bâtiment agricole ne peut être fait sur ce terrain.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de mettre en vente le terrain cadastré B455 d'une superficie de 1268m² pour un montant de 20 000€ TTC avec le bornage à la charge de la Commune.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

4. DÉLIBÉRATION : DIA - Droit de préemption parcelles A641-A642

Demander au Conseil si la Commune souhaite préempter les biens situés A287-A286-A282

- Propriété cadastrée section A287 – Impasse des Ducs d'Anjou, sis à Turquant, d'une superficie de 535m² ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

- Propriété cadastrée section A286 – Le Haut Midi, sis à Turquant, d’une superficie de 309m² ce bien est classé en zone N au Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Propriété cadastrée section A282 – Le Haut Midi, sis à Turquant, d’une superficie de 746m² ce bien est classé en zone N au Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal, décide à l’unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ces biens.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Christian GALLE :

- Demande au Conseil si l’ensemble des membres souhaitent continuer le projet de la liaison douce, à côté du bac de rétention d’eau, débuté en 2016. Le Conseil est favorable.
Monsieur Kevin DASSONVILLE trouve ce projet important pour la sécurité des enfants les matins d’hiver lorsqu’ils se rendent à l’arrêt de bus.
Monsieur le Maire va se renseigner s’il est toujours préconisé une bande de 5m ou si elle peut être réduite à 3m.
Monsieur Léonard CHANCELLE informe qu’il faut également attendre l’avis de la SAFER pour pouvoir continuer ce projet et avoir leur accord.
- Informe que les Restos du Cœur et l’Outil en main ont envoyé à la mairie un courrier de remerciements pour la subvention octroyée.
- Informe que pour les prochaines élections municipales en 2026, les règles de votes ont changé, il pourra scanner les documents aux conseillers qui le souhaitent.

Monsieur Patrick BECK :

- Informe que le Repas des Turquantois s’est très bien déroulé et remercie les conseillers venus aider.
- Informe que tout est prêt pour la manifestation du 11 juillet. Les agents techniques seront présents sur place toute la semaine du 7 au 10 juillet pour l’installation. Deux agents viendront le samedi pour ramasser tout le matériel.
Monsieur BECK rappelle qu’il y a toujours besoin de main d’œuvre pour le jour j et demande aux conseillers s’ils seront présents.
- Informe qu’un Troc Plantes va être organisé le 14 septembre lors du vide grenier.

Madame Marie Christine BABARIT :

- Demande aux Conseillers de transmettre au secrétariat de mairie les éventuelles corrections pour la gazette avant la fin de semaine.
- Informe qu’elle ne participera pas à la visite avec les membres du jury « des Villes et Villages Fleuris » le lundi 30 juin. Mme BABARIT a accompagné les agents techniques durant plusieurs mois pour l’entretien du village en vue du passage du jury mais le résultat est décevant.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

- Informe qu'elle a accompagné Mélanie, notre secrétaire de Mairie, dans la rédaction du dossier Villes et Villages Fleuris.

Monsieur Léonard CHANCELLE :

- Informe que des pavés sont descellés devant le parking du Domaine Chancelle rue des Martyrs.
- Informe que le Chemin rural empruntant le GR3 situé à côté de sa parcelle n'est pas entretenu de ce fait les randonneurs sont obligés de rentrer dans son terrain. Si un entretien n'est pas prévu il le clôturera bloquant ainsi le passage des promeneurs.

Monsieur Patrice CHESNEAU :

- Demande si le camion présent au Port de Turquant a déjà été contrôlé. Monsieur le Maire répond que les personnes ont déjà été contrôlés et qu'elles sont en règle. Une des personnes propriétaire de ce camion aménagé est saisonnier au Bistrot. Le véhicule sera donc présent durant toute la saison estivale.
- Demande si les travaux de l'entrée du Bourg vont être réalisés ? – Monsieur le Maire répond qu'une étude a été réalisée par M. FRANCQUEVILLE Chargé de mission eaux pluviales à l'Agglomération de Saumur Val de Loire pour améliorer les réseaux de la place de l'Eglise.
- Demande si Monsieur le Maire pourrait faire un bilan en septembre des projets qui ont été réalisés durant le mandat et ceux qui n'ont pas pu être effectués et quels seront les futurs travaux pour les 8 derniers mois de mandature.

Monsieur Kévin DASSONVILLE :

- Informe que Mesdames GOUMENT et JOURDAN lui ont fait part de problèmes d'entretien sur la Commune
- Demande si la haie non entretenue en prolongement de son terrain, plantée à l'époque par la Commune, pourrait être arrachée. M. DASSONVILLE s'engagerait à replanter quelque chose de plus propre à la place afin qu'il y ait moins de vis-à-vis de la route. Monsieur le Maire demande à ce qu'un devis soit effectué.

Madame Sylvie NAULIN :

- Demande si le local de Mme Aurore BESSON va bien être libéré prochainement ? Monsieur le Maire répond oui et un état des lieux sera fait fin juillet. Madame NAULIN demande si des travaux sont à prévoir et si la Commune recherchera quelqu'un

Monsieur Patrick BECK précise qu'il sera bien de trouver un professionnel des métiers d'art ou un collectif. Les Petites Cités de Caractère apprécie lorsque l'Artisan travaille sur place.

Madame Marinette BRELIERE :

- Informe qu'en ce qui concerne le projet éventuel d'une fontaine, Madame BABARIT lui avait montré quelques réalisations et Madame BRELIERE a pris l'initiative de contacter l'Entreprise BASEROLO.
- Informe qu'un festival Polynésien aura lieu le week-end du 9 et 10 août prochain aux Halles de Turquant.
- Informe que la bannière avec le QR code a été installée à l'Eglise dans le cadre du projet « lancement du parcours Eglises et Perles de Loire ». Ce qui permettra aux visiteurs de découvrir l'histoire de l'Eglise Saint Aubin classée Monument Historique et de son mobilier et objets classés.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

CLÔTURE DE SÉANCE : 21h15

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : le 28 juillet 2025

Marie-Christine BABARIT

Patrick BECK

Marinette BRELIÈRE

Léonard CHANCELLE

Patrice CHESNEAU

Anaïs DASSONVILLE
Absente

Kévin DASSONVILLE

Alexandre SAINT PAUL
Donne procuration à M. Patrick BECK

Christian GALLÉ

Grégoire REBILLEAU
*Donne procuration à M. Christian
GALLÉ*

Didier LE ROUZIC

Sylvie NAULIN

Sophie NOÉ